

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : KERB™ 400 SC

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : PA49-D092-600Y-RNDM

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

##### **IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

##### **Fabricant/importateur**

Corteva Agriscience Netherlands B.V.  
Zuid-Oostsingel 24D  
4611 BB Bergen op Zoom  
NETHERLANDS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Mettez des gants de protection, portez des vêtements de protection et un masque de protection.

##### **Intervention:**

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

##### **Élimination:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 3.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPO Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

#### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

propyzamide (ISO)

#### **Étiquetage supplémentaire**

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et méthylphénol, sel de sodium. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propyzamide (ISO)	23950-58-5 245-951-4 616-055-00-4	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	35,09
Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et méthylphénol, sel de sodium	68540-70-5	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 3 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3;	>= 0,0025 - < 0,025

## KERB™ 400 SC

Version 5.0      Date de révision: 24.03.2022      Numéro de la FDS: 800080005276      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 24.03.2022

		H412	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.  
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

## KERB™ 400 SC

Version 5.0      Date de révision: 24.03.2022      Numéro de la FDS: 800080005276      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 24.03.2022

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylèneglycol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	

## KERB™ 400 SC

Version 5.0      Date de révision: 24.03.2022      Numéro de la FDS: 800080005276      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 24.03.2022

Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques:	Donnée non disponible			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propylèneglycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.  
Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

- minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.
- AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
- Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| Etat physique   | : Liquide               |
| Couleur   | : havane                |
| Odeur   | : Légère                |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion  | : Sans objet            |
| Point de congélation  | : -5 °C                 |
| Point/intervalle d'ébullition   | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair  | : > 100 °C              |

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

Méthode: Coupelle fermée, coupelle fermée

Température d'auto-inflammabilité : > 400 °C  
pH : 7,91  
Méthode: Electrode de pH  
(suspension aqueuse 1%)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée d'essais disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,133 gcm<sup>3</sup> (20 °C)  
Méthode: Densimètre numérique

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Propriétés comburantes : Non  
Auto-inflammation : Donnée non disponible  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible  
Tension superficielle : 61,5 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,19 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

##### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et méthylphénol, sel de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 675,3 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Résultat : Irritation des yeux

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.  
  
Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarques : A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.  
  
Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

- Evaluation

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.

- Evaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Evaluation

: L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et méthylphénol, sel de sodium:**

Evaluation

: L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Reins.  
Glandes surrénales.  
Thyroïde.  
Ovaires.  
Pancréas.

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 99,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10,4 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

##### Composants:

##### **propryzamide (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,98 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Lemna gibba): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr
- CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,021 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0006 mg/l

## KERB™ 400 SC

Version 5.0      Date de révision: 24.03.2022      Numéro de la FDS: 800080005276      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

Durée d'exposition: 14 jr

- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,94 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Type de Test: Essai en dynamique
- LOEC: 3,75 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,60 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique
- LOEC: 1,2 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique
- NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 0,85 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivants dans le sol : CL50: > 173 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  
Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
- CL50 par voie alimentaire: > 10.000 ppm  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: 6600 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

CL50 par voie alimentaire: > 136 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

CL50 par voie alimentaire: > 10.000 ppm  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Poisson): > 200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crevette (mysidopsis bahia)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,21 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (diatomée Skeletonema costatum): 0,36 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (diatomée *Skeletonema costatum*): 0,15 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **propyzamide (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
pH: 5 - 9  
Méthode: Stable

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Biodégradation: 60 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Dégradation abiotique: la matière est rapidement dégradée grâce à des voies abiotiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **propyzamide (ISO):**

## KERB™ 400 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 49

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2  
Méthode: Calculé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **propyzamide (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 840  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Stabilité dans le sol : Type de Test: dégradation aérobie  
Temps de dissipation: 33 jr  
Méthode: Mesuré

### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)..

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### **Composants:**

##### **propyzamide (ISO):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Acide 2-naphthalène sulfonique, 6-hydroxy-, polymère avec formaldéhyde et methylphénol, sel de sodium:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

couche d'ozone.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Propyzamide)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Propyzamide)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Propyzamide)  
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Propyzamide)

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 9  
RID : 9

## **KERB™ 400 SC**

Version 5.0      Date de révision: 24.03.2022      Numéro de la FDS: 800080005276      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

**IMDG** : 9

**IATA** : 9

### **14.4 Groupe d'emballage**

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

#### **RID**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 9606P/B

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

### **Texte complet pour phrase H**

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

## **KERB™ 400 SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
5.0	24.03.2022	800080005276	Date de la première version publiée: 24.03.2022

---

concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

#### **Classification du mélange:**

Carc. 2	H351
Aquatic Chronic 1	H410

#### **Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Code du produit: GF-3300

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR